LES CATT'MÔMES	**« Juste ski faut »** (Séjour ski et activités conviviales et collectives)	E7-305-A
Site :	**Cattenom**	
Secteur : Jeunes	**AL**	Cattenom

Table des matières

CARTE D'IDENTITE 3
I. ORGANISATEUR 3
II. ADRESSE SIEGE SOCIAL 3
III. IMPLANTATION 3
PREAMBULE 3
INTENTIONS EDUCATIVES 4
OBJECTIFS GENERAUX 4
OBJECTIFS SPECIFIQUES 5
OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION 5
I. ORGANISATION 5
1. Public : 5
2. Période : 5
3. Horaires : 5
II. MOYENS 6
1. Journée type 6
2. Vie quotidienne 6
3. Orientations pédagogiques 7
4. Type d'activités et la nature ..... **Erreur ! Signet non défini.**
III. ORGANISATION DE L'ESPACE 11
1. La structure : 11
2. Espaces occasionnels : 14
3. Structures ou lieux lors d'une prestation : 14
IV. DEPLACEMENT 15
1. A pieds : 15
2. Véhicule : 15
V. PROCEDURE HYGIENE 16
1. Mesure d'Hygiène en règle générale : 16
2. Le nettoyage des mains : 17
3. Réception des repas : (pour les personnes concernées) 17
4. Le service des repas 18
ENCADREMENT 18
I. FONCTION ET ROLE 18
II. COMPOSITION 21
III. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES 21
IV. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT 22
V. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES 23
VII. PAUSES 23
VIII. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA 24

1. Déroulement 24
2. Grille d'évaluation 24
SUIVI SANITAIRE 26
ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE 27
I. L'ACCUEIL 27
II. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE 28
III. LES INFORMATIONS MEDICALES 28
IV. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LE MOYENS 29
1. Les objectifs 29
2. Les moyens 29
3. Organisation 29
V. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES 30
VI. BILAN 30
1. Avec les familles 30
2. Avec l'équipe 30
EVALUATION DU PROJET 30
I. QUE VA-T-ON EVALUER ? 31
II. OUTILS D'EVALUATION 31
PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE 31
I. PLAN SECURITE CANICULE 31
1. Limiter les sorties des enfants : 31
2. Rafraichir les enfants : 32
3. Faire boire les enfants : 32
4. Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ? 32
5. Signes de gravité : 32
6. Enfants asthmatiques : 32
7. En cas de pollution associée à une forte chaleur : 33
II. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE 33
Signal d'alerte : sonnerie incendie 33
1. CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE 33
c. Déplacement des groupes : 34
2. AFFICHE PRESENTE SUR LE SITE 35
3. LUTTER CONTRE L'INCENDIE 36
4. CONTENIR L'INCENDIE 36
III. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE 36
Signal d'alerte : sirène 37
1. les bons réflexes en cas d'accident nucléaire 37
2. Recommandations générales en cas d'alerte nucléaire 38
IV. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT 38
Signal d'alerte : sonnerie sifflet 38
I. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE : 39
1. Développer sa vigilance 39
2. S'échapper 40
3. S'enfermer 40
4. Alerter 40
5. Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours 40
II. ATTENTATS : Comment en parler aux enfants 41
1. Principes généraux 41
2. Éléments de discours 41
EMARGEMENT 41

CARTE D'IDENTITE

I. ORGANISATEUR

L'association « **Les Catt'Mômes »** dont la mission est centrée sur l'accompagnement et l'encadrement d'enfants, développe ses actions dans le cadre de valeurs républicaines et démocratiques, dans le respect des droits de l'enfant et de l'homme et en s'opposant aux phénomènes d'inégalité, de ségrégation et d'exclusion.
Ces actions réunissent les conditions nécessaires au développement de l'enfant et de l'adolescent dans le cadre éducatif, en complémentarité et partenariat de la famille, de l'école et du champ institutionnel et éducatif local.

II. ADRESSE SIEGE SOCIAL

Association les Catt'Mômes
3, rue Jacqueline Auriol
57570 CATTENOM

III. IMPLANTATION

L'association « Les Catt'Mômes » gère 8 sites sur le territoire communautaire de la CCCE en milieu rural sous le n° organisateur : **057ORG0355**

N° déclaration	*Adresse*	*Commune*	*Secteur*
	Groupe scolaire « Michel de Montaigne », Allée du Bois	57570 BREISTROFF-LA-GRANDE	APS
	Foyer Socio-Culturel, Ecole J-M PELT, place des Baillis	57570 RODEMACK	APS
	2 rue Paul Verlaine	57570 MONDORFF	APS
	Foyer Socio-Educatif, 5 rue de la Justice	57570 PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	APS-MR
0570355CL000817	**3 rue Jacqueline Auriol**	**57570 CATTENOM**	**APS-MR-ACM**
0570355CL000317	3 rue Jacqueline Auriol	57570 CATTENOM	ADOS APS-ACM
0570355CL000217	14 Rue de Metz	57570 FIXEM	APS
0570355CL000217	Passage des écoliers	57570 GAVISSE	APS
0570355CL000217	Route de Gandren	57570 BEYREN-LES-SIERCK	APS

PREAMBULE

Les Centres de l'association Les Catt'Mômes accueillent en priorité les enfants de 3 à 12 ans, selon leur spécificité, leur rythme de vie et leur maturité. Certaines structures peuvent

accueillir les adolescents, à condition de pouvoir leur proposer un local adapté et un encadrement professionnel. Le siège social de cattenom accueil donc les adolescents du territoire au sein de son Local Ados espace spécifiquement dédié à cette tranche d'âge.

Chaque mode d'accueil est présidé par une démarche pédagogique. Ainsi, le temps du repas par exemple a été pensé comme une action à part entière organisée autour d'un projet pédagogique spécifique.

INTENTIONS EDUCATIVES

L'association Les Catt'Mômes considère que chaque enfant selon ses spécificités doit devenir CITOYEN à part entière, engagé et critique en tant qu'acteur de son développement et de celui dans lequel il évolue. Elle participe à son cheminement d'enfant à adulte.

Les objectifs éducatifs y sont déclinés ci-dessous :

- Permettre le développement intellectuel de l'enfant et du jeune,
- Inciter à la créativité et au développement individuel ou collectif par l'expression,
- Faire découvrir aux enfants de nouvelles activités, leur proposer un moment de détente et leur donner envie de pratiquer plusieurs fois la même activité afin de progresser,
- Apprendre à partager, à s'entraider, à respecter les autres et le matériel,
- Promouvoir l'éveil, l'accès à la culture, au sport, aux nouvelles technologies, à la découverte de tout environnement naturel, géographique, social ou virtuel,
- Préserver les notions de plaisirs, de bien-être, d'épanouissement, de rêve, d'imaginaire ou de ludique,
- Faciliter la participation de parents à des activités,
- Favoriser le lien social au sein de la commune et de la communauté de communes,
- Favoriser l'accès à la citoyenneté, la prise d'initiative et de responsabilité,
- Favoriser le lien social entre les partenaires, acteurs locaux ayant une incidence sur le développement de l'enfant et du jeune,
- Respecter les normes de sécurité et d'hygiène des structures d'accueil, ainsi que des ratios d'encadrement légaux.

OBJECTIFS GENERAUX

- Favoriser l'autonomie de l'adolescent par l'accompagnement et l'encouragement de l'adulte au travers de l'apprentissage des règles de vie en collectivité et des activités libres, dirigées ou improvisées,
- Permettre au jeune de découvrir des activités variées, adaptées et originales et qui répondent à ses besoins en développement,
- Permettre au jeune d'être l'acteur de ses vacances en lui permettant d'être force de proposition ou/ et en choisissant une activité « choisie » dans un large panel d'activités mis à disposition par les animateurs,

→ Proposer une sortie ski dans les Vosges d'une durée de trois jours pleins durant lesquels les jeunes vont se retrouver autour de la découverte de la pratique du ski,

→ Adhérer à un projet collectif tout en s'amusant,
→ Créer, conforter, les liens avec les animateurs,
→ Intégrer la notion de respect de soi, des autres et du matériel,
→ Aider l'adolescent à se situer par rapport au groupe, tout en respectant la personnalité de celui-ci,
→ Favoriser et encourager la prise de parole de l'adolescent.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Mettre en place un programme d'activités hebdomadaire pour la période d'accueil de loisirs « hiver 2023 », afin d'informer les parents, de donner un repère au jeune mais aussi permettre à l'équipe d'animation de s'organiser,
- Favoriser l'autonomie de l'adolescent par l'accompagnement et l'encouragement de l'adulte au travers de l'apprentissage des règles de vie en collectivité et des activités libres, dirigées ou improvisées,
- Permettre au jeune de découvrir des activités variées, adaptées et originales et qui répondent à ses besoins en développement,
- Proposer une sortie ski dans les Vosges d'une durée de trois jours pleins durant lesquels les jeunes vont se retrouver autour de la découverte de la pratique du ski,
- Adhérer à un projet collectif tout en s'amusant,
- Créer, conforter, les liens avec les animateurs,
- Intégrer la notion de respect de soi, des autres et du matériel,
- Aider l'adolescent à se situer par rapport au groupe, tout en respectant la personnalité de celui-ci,
- Favoriser et encourager la prise de parole de l'adolescent.

OPERATIONALITE DU PROJET / DE L'ACTION

I. ORGANISATION

1. *Public :*

LOCAL ADOS	Nous accueillons tous les jeunes du territoire de la Communauté de commune et environs âgés de 11 à 17 ans. Pour la plupart, scolarisés au collège Charles Péguy de Cattenom. Il s'agit pour le séjour ski d'accueillir 16 jeunes.

2. *Période :*

L'accueil de loisirs d'hiver 2023 se déroulera du lundi 13 février au vendredi 24 février.

Le séjour quant à lui aura lieu du 13 au 15 février 2023. Hébergement ODCVL Le pont du METHY La BRESSE 88000.

3. *Horaires :*

Du lundi au vendredi de 13H00 à 18H00. (Hors séjour)

II. MOYENS

1. *Après-midi type*

AL	
13h00 à 14h00	Accueil des jeunes - Présentation du programme de la semaine, - Présentation de la thématique à développer durant la semaine,
14h à 17h	- Départ sur les différents lieux d'activités, définis en fonction du programme prévu, (chantier culturel et artistique, initiation sportive, Démarrage des activités avec les jeunes
17h 18h	- Bilan de la journée avec le groupe - Rangement du matériel

Cet après-midi est un après-midi type où l'adolescent a la possibilité de se reposer ou de s'asseoir à tout moment. L'équipe d'animation respectera ce besoin et s'y adaptera.

2. *Vie quotidienne*

a. *Accueil de l'après-midi*

Les adolescents arrivent suivant des horaires échelonnés, (en fonction du programme établi). Ils se manifestent auprès de l'animateur pour lui signifier leur présence, (ce dernier les cochera sur le planning prévu à cet effet). Les jeunes ont ensuite le loisir d'occuper les différentes salles, avec l'accord de l'animateur et de s'adonner à différentes activités en attendant tous les participants, (lecture, jeux de société, babyfoot, échanges avec l'animateur etc.). Chacun sera libre de s'adonner à ses propres envies. Il est bien entendu que chacun des jeunes présents au Local Ados sera tenu de respecter le matériel mis à disposition ainsi que les personnes présentes pour et avec lui, (autres jeunes et animateurs). En cas de problème, l'animateur lui rappellera le règlement de Secteur Jeunes ainsi **que la « Charte d'engagement » que chaque jeune aura signé en remplissant le dossier d'inscription du Secteur jeunes »**,

Une fois le groupe au complet, l'animateur proposera un forum de présentation de l'après-midi, ce moment d'échange est particulièrement important, il permet en effet, aux jeunes de s'exprimer, de donner leur avis et d'être force de proposition dans l'adaptation d'activité par exemple. Une fois le forum terminé, le groupe, organisé, s'adonnera aux activités et/ ou

sorties programmées. L'après-midi terminée, le groupe se retrouvera au sein de l'espace jeunes pour y faire un « débriefing » de la journée, différentes activités libres, proposées, choisies par les jeunes seront organisées parallèlement au départ échelonné des ados à jusqu'à 18h, fermeture du Local Ados.

L'animateur, chargé de l'encadrement et de l'accompagnement des adolescents tient un rôle important. Il est en effet, est le garant de la sécurité des jeunes dans l'espace qui leur est dédié, il peut surtout être une référence, un soutien, en somme être à l'écoute de ce public bien spécifique. C'est un public relativement complexe qu'il est souvent difficile à mobiliser. La période de l'adolescence implique de grands changements tant physiques que moraux chez ce public en « construction ». C'est une période durant laquelle ces jeunes sont amenés, parfois de manière contraignante à faire des choix et il leur est souvent difficile pour eux de se positionner dans telle et telle situation. En somme, ils ne vont « choisir » qu'en fonction de leurs « affects », les sentiments qu'ils éprouveront au moment « T » … L'objectif premier de l'équipe pédagogique du Secteur Jeunes est réellement de permettre à ces jeunes de se sentir « rassurés » au sein de cet espace qui leur est dédié. En effet, c'est en les mettant face à des prises de décisions des choix, (ne serait-ce que dans la participation à une activité à un projet,) que ces derniers vont apprendre à assumer leur choix, se confronter à l'erreur par exemple, à la critique qu'elle soit positive ou négative mais toujours respectueuse.

Séjour ski : départ le 13 février 07h45 avec les véhicules de l'association. Arrivée 11h30, un repas sera proposé au groupe. Après retrait du matériel de ski, le groupe se rendra sur la station La belle montagne de La Bresse pour s'essayer à l'initiation et découverte de l'activité ski. Ce séjour consistera avant tout à créer des liens entre les jeunes et avec les animateurs. Le ski étant un outil pédagogique et de distraction. Cette initiation ne donnera pas lieu à des dispenses de cours de ski mais bien de profiter de cette activité de manière ludique. Des activités collectives, jeux, ballades moment conviviaux contribueront elles aussi à créer la dynamique de groupe.

3. ***Orientations pédagogiques***

Tout au long de l'accueil de loisir, les animateurs travailleront à :

I. Développer et favoriser les liens avec les jeunes et entre les jeunes,

II. Proposer un programme d'activité dans lequel les jeunes se reconnaîtront et dans lequel ils auront la possibilité d'agir et de s'épanouir, en somme d'être réellement acteurs de leurs loisirs.

III. Permettre aux jeunes de s'investir dans des actions citoyennes et coopératives,

4. ***Type d'activités et la nature***

- *Activités libres*

Afin que l'adolescent, en tant qu'individu, puisse trouver des moments propres à lui, différentes activités libres seront proposées à travers plusieurs espaces mis en place par l'équipe d'animation. Les espaces organisés créent ainsi un repère pour le jeune et permettent de le rassurer. Ils pourront ainsi avoir des activités individualisées, ou collectives, respectant les besoins de chacun.
Ces aménagements procurent une autonomie pour ces jeunes, qui restent néanmoins toujours sous la vigilance d'un animateur. Cette organisation permet de plus de favoriser les échanges avec les animateurs qui se tiennent disponibles pour tout échange avec ce public.

Les activités libres sont très importantes, c'est un temps où les jeunes échangent et s'adonnent à des activités qu'ils ont choisies. Plusieurs choix s'offrent ainsi à eux : activités manuelles, jeux de société. Les jeunes se répartissent comme ils le souhaitent et ont la possibilité de proposer d'autres activités Ils sont libres des leurs choix. L'animateur reste présent et répond, dans la mesure du possible, à leurs attentes.

- *Activités improvisées*

Tout au long de l'accueil, l'équipe d'animation proposera des animations improvisées en fonction de la période, la météo, l'actualité, des axes de travail et la demande des jeunes
Les animateurs seront à leur écoute en organisant des forums afin de recueillir les avis et propositions de chacun. Cela permettra aux ados de s'organiser, avec l'aide de l'équipe d'animation, pour des activités, règles de vie collective permettant de bien vivre ensemble.
Les activités improvisées nous rappellent que quelquefois, le jeune a besoin de laisser exprimer ses désirs. On peut comprendre qu'il n'ait pas envie de pratiquer une activité toute faite, bien pensée par l'animateur. Mais qu'au contraire, il ait lui même envie de suggérer une activité. Dans ce cas, on le laissera proposer son activité qui sera menée avec l'aide de l'animateur. Cela va de même pour l'animateur qui se rend compte que l'activité qu'il voulait proposer n'est plus adaptée pour diverses raisons et de ce fait propose tout à fait autre chose.

c. *Activités dirigées*

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les jeunes.
Les activités dirigées seront proposées par l'animateur :

Des animations seront proposées en fonction d'axes de travail préalablement définis par l'équipe d'animation. Ces axes permettront de répondre aux objectifs fixés mais également de réaliser et proposer des projets à long terme avec les jeunes.
Les activités dirigées seront proposées par l'animateur :

- Elles sont le résultat de constats établis sur le terrain.
- Elles reflètent également le désir de l'animateur de proposer des activités qu'il apprécie plus particulièrement du fait qu'il les maîtrise parfaitement de part sa formation. Les enfants seront d'autant plus motivés à l'approche d'une nouvelle

activité que l'animateur le sera lui même.

- Elles tiennent compte aussi des souhaits des jeunes qui ne manquent pas de les suggérer lors d'entretiens informels ou dans les boîtes à idées. L'animateur étant toujours à l'écoute en essayant de répondre à leurs attentes dans la mesure du possible et du réalisable bien entendu.

La mise en place d'un thème permet au jeune d'avoir une cohérence par rapport à ce que l'animateur lui propose. L'activité à thème permet en outre de fédérer le groupe et de suivre un projet du début à la fin en mesurant son évolution. Il est important que ce dernier puisse se positionner et s'investir dans la continuité d'un projet.
Un travail de sensibilisation et d'information sera fait au préalable pour que l'jeune comprenne bien ce qu'il va vivre durant le temps de l'activité.

Projets jeunes parents (RAS)

Programme des activités dirigées pour les vacances d'hiver 2023 :

SÉJOUR SKI
CF Publicité « flyer pub ».
ET OUVERTURE DU LOCAL

→ Différents tournois de sports collectifs originaux, babyfoot, fléchettes, permettront aux jeunes de se défouler et de se mesurer les uns aux autres, dans un esprit convivial.
→ L'activité « escape game » offrira la possibilité aux jeunes de se confronter en équipe à des situation nécessitant écoute, entraide et cohésion.
→ Les activités culinaires telles que l'atelier cuisine ou la crêpes party fédèreront les jeunes autour d'une dégustation conviviale
→ Une activité originale, visant à customiser une caisse à savon, en vue de participer à la course organisée par le comité Diverti'Catt, permettra aux jeunes de s'investir dans un projet commun.
→ Lors du séjour ski, le local ados ne restera pas ouvert.

ACTIVITES COLLECTIVES, (sportives, culturelles et ludiques) :

→ Différents tournois sportifs de « GenMove » ou encore Ping Pong » permettra aux jeunes de se défouler et de se mesurer les uns aux autres, dans un esprit convivial.

→ Différents temps ludiques, (jeux de société, babyfoot jeux sportif), choisis et proposés par les jeunes permettront au groupe de se divertir et de profiter de ces moments conviviaux ensemble. Ils agrémenteront de plus un programme déjà bien fourni !

MOMENTS FESTIFS ET CONVIVIAUX :

→ Des goûters conviviaux confectionnés par les jeunes eux même viendront agrémenter le programme. Les jeunes iront, accompagnés des animateurs, acheter les ingrédients nécessaires. Pour confectionner notamment un goûter à l'occasion sur le thème de la St Valentin.

Les Sorties :

SORTIE : SKI LA BRESSE Séjour Vosges 2023 *« Le Pont du Metty »* 21 Route de la Courbe • 88250 LA BRESSE Tél. 03 29 25 43 20 • Metty.Odcvl.org
OBJECTIFS EDUCATIFS : - Proposer une sortie commune aux jeunes durant la période de vacances d'Hiver - Leur permettre de se retrouver entre amis, autour d'une activité : la découverte du ski alpin - Partager un moment convivial avec les autres jeunes et les animateurs - Créer et ou entretenir la dynamique de groupe installée durant la première semaine de vacances,
ORGANISATION : - Période : Du mercredi 13 février au vendredi 15 février 2020 - Nombre de séance :1 - Horaires : départ 06h45 le mercredi retour 18h30 le mercredi - Nombre d'enfant et âge : 16 jeunes de 11 à 16 ans - Lieu du déroulement : Le Pont du Metty pour l'hébergement, La Bresse Hohneck pour le ski
ENCADREMENT : Animateurs ados x2
QUALIFICATIONS REQUISES : BAFA
INTERVENANT ET QUALIFICATION Découverte de l'activité ski sous la forme d'une initiation.
RAPPEL REGLEMENTATION : Déplacement à pied, en groupe, déplacement en véhicule
CONDITIONS D'ORGANISATION DE LA PRATIQUE : 2 animateurs pour 16 jeunes maximum
DEPLACEMENT : 2 Camionnettes 8 places de l'association

Mobilisation en fonction de la vie associative de la commune : RAS

Mobilisation en fonction des opportunités : RAS

Calendrier Prévisionnel des animations de l'accueil de loisirs d'hiver 2023 :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
S07	SKI	SKI	SKI	Jeux collectifs	Atelier cuisine
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
S08	Tournois de Tchouk Ball	Atelier créatif	Tournois Gen Move	Team Box	Goûter convivial et jeux de société

Les projets cités en fiche action seront annexés à ce programme prévisionnel, de même que les demandes flashs des jeunes, nous trouverons toujours un créneau pour répondre à la demande de chacun.

III. ORGANISATION DE L'ESPACE

1. *La structure :*

Chaque secteur d'activités possède :

- Un bloc sanitaire adapté, un local de rangement pour matériel pédagogique et des points d'eau dans les salles artistiques afin de palier à l'autonomie de chacun.

A l'intérieur de la structure les animateurs doivent :

- Être présent à l'accueil du Secteur Jeunes,
- Ne pas laisser les ados courir dans les couloirs ou bien encore se rendre dans les différentes salles sans autorisation,
- Veiller à ce qu'aucune chaise ne soit mise sur la table lors de l'utilisation de la salle.

- Rester vigilant à l'arrivée de personne entrant dans les salles respectives.

A l'extérieur de la structure nous disposons :

- D'une cour avec préau
- D'un jardin pédagogique
- D'un terrain espace vert arboré.

Avant chaque sortie sur les terrains les animateurs doivent :

- S'assurer que les portes donnant sur l'extérieur soient fermées.
- Se répartir de façon que toute la zone soit sous leur vigilance.
- Accompagner l'enfant aux toilettes ou le confier à un autre animateur qui se trouve à proximité.

La structure se compose de 2 ailes :

<u>Première aile</u> :

- Une cuisine équipée de 2 fours, 2 frigos pour son côté propre et d'un lave-vaisselle et d'une plonge pour son côté sale.

- Une grande salle de restauration « Le grand resto » aménagée de placards de rangement ainsi que de 2 buffets pour le rangement de la vaisselle et le goûter. Le mobilier est adapté aux différentes tranches d'âges des enfants. Cette salle est équipée d'un extincteur et de 2 sorties de secours vers l'extérieur, elle sert principalement de salle de restauration.

- Une salle de motricité "Le Chapiteau" qui est utilisée principalement pour l'atelier théâtre, l'atelier cirque, ainsi que pour le chant et la danse.

- La partie centrale avec le local technique électrique, la buanderie, les archives et le bloc sanitaire et vestiaire douche du personnel.

- L'infirmerie ainsi que 6 bureaux (directrice, directrice adjointe, comptable, animateurs, coordinatrice et secrétaire administrative) se trouvent en vis-à-vis.

- Le hall d'accueil et le secteur ados composé d'une salle de musique "Le Studio", d'une grande salle d'activités "Le Labo" ainsi que " Le salon" prolongent cet espace.

- Une salle artistique " Le Cap de Bonne Espérance" servant de passerelle entre le secteur enfant 8/12 ans et le secteur ados termine cette aile.

Le Secteur Jeunes :

- **Le hall d'accueil et le secteur ados composé d'une salle de musique "Le Studio", d'une grande salle d'activités "Le Labo" ainsi que " Le salon" prolongent cet espace.**

- **Une salle artistique " Le Cap de Bonne Espérance" servant de passerelle entre le secteur enfant 8/12 ans et le secteur ados termine cette aile.**

  Deuxième aile :

Arrive le secteur des 6/12 ans avec :

- Une salle d'activités "Les P'tits Génies" avec son point d'eau.
- Une salle de détente "Les Fantaisistes" avec son coin lecture.
- Une salle de jeux "Les Loustics" avec son coin cuisine et petits jeux.
- Une salle artistique "Les lutins" avec son point d'eau.
- Une salle d'activités "Le Cap Horn" servant de passerelle cette fois-ci entre le secteur enfant des 6 /7 ans et les grandes sections de maternelle.
- La partie centrale avec le bloc sanitaire des toilettes filles et garçons et les réserves.
- Une salle de musique ou réunion ainsi que le bloc sanitaire des 3/5 ans se trouvent en vis-à-vis.

Le hall d'accueil du secteur des 3/5 ans termine cette aile avec notamment :

- Une salle de jeux "Les Kangourous", avec son coin cuisine et petits jeux.
- Deux salles d'activités "Les Fourmis" et "Les Abeilles" avec point d'eau et en vis-à-vis,
- La salle de motricité "Les Ouistitis" avec toboggan, piscine à balles et parcours d'obstacles.
- La salle de détente "Les Marmottes" aménagée de coussins et coin lecture.

La structure est donc divisée en trois pôles correspondant à 3 secteurs d'activités, (Ados, secteur 6/12 ans et secteur 3/5 ans).

Chaque secteur d'activités possède :

- Un bloc sanitaire adapté à l'âge des enfants, un local de rangement pour matériel pédagogique et des points d'eau dans les salles artistiques afin de palier à l'autonomie de chacun.

A l'intérieur de la structure les animateurs doivent :
- Se répartir dans les salles qui leur sont appropriées par secteur d'âge.
- Ne pas laisser de matériel dangereux à la portée des enfants (cutter, grand ciseaux, compas, etc…).
- Ne pas laisser les enfants courir.
- Ne pas laisser les enfants sans surveillance.
- Veiller à ce qu'aucune chaise ne soit mise sur la table lors de l'utilisation de la salle.
- Rester vigilant à l'arrivée de personne entrant dans les salles respectives.

A l'extérieur de la structure nous disposons :

- D'une cour avec préau
- D'un jardin pédagogique
- D'un terrain espace vert arboré.

Avant chaque sortie sur les terrains les animateurs doivent :

- S'assurer que les portes donnant sur l'extérieur soient fermées.
- Se répartir de façon que toute la zone soit sous leur vigilance.
- Accompagner l'enfant aux toilettes ou le confier à un autre animateur qui se trouve à proximité.
- Veiller à ne jamais laisser le groupe d'enfants seul.

2. ***Espaces occasionnels :***

Lieux	Description	Circuit à emprunter pour s'y rendre
Espace extérieur	Espace préau, espace vert se trouvant accolés à la structure. Lors de chaque sortie vérifier : que les portes donnant sur l'extérieur soient fermées. Rappeler les règles de sécurité.	Les animateurs doivent préciser sur le cahier de sortie, se trouvant dans le bureau des animateurs, le circuit emprunté pour se rendre au sein de l'espace occasionnel.
Gymnase	Une salle principale, deux vestiaires, toilettes, rangement matériel	
Parc de jeux Cattenom	Un espace de jeux situé dans un parc.	

3. ***Structures ou lieux lors d'une prestation :***

Prestations	Lieu	Sécurité	Documents obligatoires
Gymnase, Casino	Cattenom	Etablir des règles de sécurité et des consignes (ne pas toucher aux agrès), respecter le matériel, un animateur accompagne toujours	Trousses de secours, fiches sanitaires, numéros d'urgence, numéro de la directrice

		les enfants aux toilettes, recompter les enfants à plusieurs reprises	

IV. DEPLACEMENT

1. *A pieds :*

→ Chaque animateur assurant les trajets doit mettre un gilet de sécurité.
→ Les enfants se rangent deux par deux.
→ Mettre au premier rang des enfants comprenant les consignes.
→ L'animateur fait l'appel suivant la liste de pointage dont il dispose.
→ L'animateur compte les enfants pour s'assurer que le nombre d'enfants présents est bien le même que le nombre d'enfants inscrits sur la liste de pointage.
→ Durant le trajet un animateur se place à l'avant du groupe et un autre à la fin. Suivant l'effectif, un animateur supplémentaire se placera au milieu.
→ Les animateurs se placent toujours du côté de la route pour assurer la protection des enfants.
→ Lorsque la chaussée est bordée d'emplacements réservés aux piétons tels que trottoirs ou accotements les animateurs sont tenus de les emprunter. S'il n'est pas possible d'utiliser les emplacements réservés aux piétons ou en l'absence de ceux-ci, le groupe se placera le plus possible sur le bord de la chaussée, à droite dans le sens de leur marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route, en prenant les précautions nécessaires.
→ Pour la traversée de la chaussée, les animateurs doivent couper la route en se plaçant au milieu les bras écartés et face à la route.
→ Les animateurs veillent à ce que les enfants ne courent pas durant le trajet.
→ Au retour, veiller également à bien recompter les enfants en quittant la cantine ou tout autre lieu d'accueil (salle de sport, parc de jeu, piscine, etc…).
→ S'il y a un bus à prendre, il faudra s'assurer que tous les enfants montent effectivement dans le bus, en les comptant et en les nommant.
→ Lors des trajets cantine, les fiches sanitaires de liaison restent à disposition dans le lieu de rangement habituel.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

2. *Véhicule :*

Disposition générale :
Avant de prendre possession du véhicule, les animateurs doivent vérifier le document « organisation des trajets » qui est affiché.
Lors de sortie de la structure, ne pas oublier :

→ les fiches sanitaires,
→ une trousse de secours,
→ la liste des enfants,

→ Les numéros de téléphone d'urgence (de l'association, des pompiers, du SAMU…).

Trajet en véhicule de l'association :

→ Procéder à un état des lieux à chaque utilisation du véhicule (avant et après l'utilisation). Toute anomalie sera déclarée sur l'enregistrement E7-404 qui se trouve dans le véhicule. Cette fiche dûment renseignée sera remise à la coordinatrice qui se trouve sur le lieu concerné. En cas de non-conformité du véhicule, toute personne a un droit de retrait.

→ S'assurer qu'il y a suffisamment de carburant dans le véhicule. Dans le cas où la jauge se situe dans la zone de réserve, le signaler immédiatement à la coordinatrice.

→ Vérifier que les papiers du véhicule se trouvent dans la boîte à gants.

→ Vérifier que le matériel transporté soit rangé dans le coffre. Il est important qu'il ne bouge pas lors du transport. Aucun objet ne doit se trouver au dessus du tableau de bord, de façon à ne pas encombrer la vue du chauffeur.

→ Prendre soin d'installer les enfants les plus petits en taille sur les rehausseurs prévus à cet effet (poids maxi. De 35kg).

→ Placer uniquement les enfants les plus grands en taille et non en âge à l'avant, à partir du moment où il n'y a plus de place à l'arrière.

→ Mettre 8 enfants maximum dans les véhicules.

→ Veiller à ce que chaque enfant soit attaché lors des trajets. Bien lui préciser qu'il ne doit en aucun cas se détacher avant que l'animateur lui en donne l'autorisation (arrêt du véhicule, moteur coupé et frein à main serré).

→ Répéter aux enfants qu'il est formellement interdit d'ouvrir ou fermer la porte du véhicule que ce soit pour y monter ou en descendre.

→ Aider les plus petits à monter ou à descendre.

→ En cas d'accident, les animateurs trouveront le constat à l'amiable dans la boite à gant. Ils doivent agir dans l'ordre suivant :

- Se munir du gilet de signalisation
- Placer le triangle de signalisation 50 m avant le véhicule.
- Mettre les enfants en sécurité soit derrière la glissière de sécurité s'il y en a une.
- Prévenir les secours, s'il y a lieu
- Prévenir l'association en donnant le lieu exact et la liste nominative des enfants à bord.

Que doit faire l'association le cas échéant :

- Dépêcher un véhicule avec deux animateurs dedans.
- Prévenir une dépanneuse.
- Faire la liste exacte des enfants à bord du véhicule.
- Faire le lien entre l'hôpital et les familles s'il y a lieu.

Cf : Procédure Transport et déplacement des usagers (P3-200-B).

V. PROCEDURE HYGIENE

1. *Mesure d'Hygiène en règle générale :*

→ Se nettoyer et se désinfecter les mains régulièrement,
→ Déclarer tout de suite les affections digestives graves ainsi que les maladies de la peau auprès du responsable de votre antenne,
→ Traiter tout de suite les blessures et les protéger par des pansements étanches et des gants,
→ Ne pas porter des bijoux aux mains (montre, bague, bracelet) lors de la réception,
→ Porter une coiffe enveloppant la totalité de la chevelure lors de la réception,
→ Mettre un tablier propre lors de la réception,
→ Ne pas utiliser son tablier pour s'essuyer les mains,
→ Ne pas fumer au poste de travail,
→ Ne pas tousser ou éternuer sur les denrées alimentaires,
→ Garder le poste de travail bien rangé et en parfaite propreté,
→ Appliquer à la lettre le plan de nettoyage qui est affiché en cuisine,
→ Vider les bains-maries tous les jours,
→ Relever les températures quotidiennement sur l'enregistrement E3-102,
→ Nettoyer le réfrigérateur mensuellement et le notifier sur l'enregistrement E3-102 qui sera conservé par les coordinatrices de site, sans limites aucunes,
→ Prévenir en urgence la Direction si la température du réfrigérateur dépasse 4°.

2. ***Le nettoyage des mains :***

Comment se nettoyer les mains correctement ?

→ A défaut de lavabo à commande, ne pas refermer le robinet avec les mains nettoyées, mais en protégeant la main par une serviette à usage unique,
→ Pour le séchage, utiliser des serviettes à usage unique,

Quand faut-il se nettoyer les mains ?

→ Avant de commencer le service,
→ Après être passé aux WC (pour soi ou en accompagnant un enfant),
→ Après les travaux de type « sale » (enlèvement des déchets, nettoyage, etc…),
→ Après avoir éternué ou toussé.

3. ***Réception des repas : (pour les personnes concernées)***

Avant la réception

1. Allumer le bain-marie ou l'armoire chauffante (au minimum 2H00 avant la réception),
2. Vérifier la température du réfrigérateur et s'assurer de sa propreté, une fois par jour,
3. Vérifier la température du bain marie, une fois par mois (70°),
4. Se nettoyer les mains correctement,
5. Nettoyer tous les plans de travail alimentaire ainsi que les tables avant d'y mettre le couvert,
6. Mettre sa tenue de travail : charlotte, tablier et éventuellement les gants et masque.

REMARQUE : ne plus toucher à rien avant l'arrivée du livreur pour la réception.

Pendant la réception

REMARQUE : fermer les fenêtres et les portes (pas de courant d'air).

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids (maximum 4°) et les mettre directement dans le réfrigérateur (sans le cartonnage),
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de 63°) mettre directement au bain-marie ou dans l'armoire chauffante,
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de 63°), mettre directement au bain-marie ou dans l'armoire chauffante,
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Si les températures sont supérieures à 4° pour le froid et inférieures à 63° pour le chaud, il faut :
   - refuser les aliments,
   - mettre en place le repas de substitution,
   - remplir une fiche d'amélioration E2-301.

4. Le service des repas

Pendant le service

1. Se nettoyer à nouveau les mains,
2. Essuyer le thermomètre avec les lingettes désinfectantes,
3. Prendre la température des aliments froids 4° et servir aussitôt,
4. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
5. Prendre la température de la viande (pas en dessous de 63°),
6. Essuyer de nouveau le thermomètre avec une lingette désinfectante,
7. Prendre la température des légumes chauds (pas en dessous de 63°),
8. Essuyer à nouveau le thermomètre et le ranger dans son étui,
9. Servir aussitôt les aliments aux enfants.

Cf : Procédure Hygiène réception et service des repas (P3-100-A).

ENCADREMENT

I. FONCTION ET ROLE

Directrice générale :

→ Direction et coordination de la structure, des équipes ainsi que de l'animation globale,
→ Gestion des ressources humaines (recrutement, management, plan de formation…),
→ Gestion financière de l'ensemble de la structure,
→ Gestion de l'équipe éducative pour les aspects pédagogiques, organisationnels (techniques, financières, logistiques, administratifs) pour l'ensemble des secteurs,
→ Rencontres régulières avec les partenaires afin d'assurer un suivi : pédagogique, financier, coordination,
→ Veille réglementaire auprès des administrateurs et équipe pédagogique,
→ Mise en place de formations internes répondant aux attentes du territoire et nos objectifs.

→ Participation au développement local,
→ Développement des actions à destination du public jeunes,
→ Participation aux réunions mensuelles organisées par la CCCE,
→ Développement des projets avec les autres associations locales.

Directrice multi-site :

→ Responsable de la mise en place du projet de l'association,
→ Garant du respect du projet pédagogique et éducatif,
→ Lien avec le conseil d'administration,
→ Responsable des relations avec l'extérieur (parents, municipalité…),
→ Gestion administrative et financière de l'association,
→ Gestion du personnel / management / formation,
→ Coordination des activités,
→ Responsabilisation de l'animateur face à son travail,
→ Encadrement et gestion des animateurs.

Animateur responsable de site en cas d'absence de la directrice :

→ Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
→ Construire une relation de qualité avec les mineurs, avec l'extérieur (parents, professeur des écoles, …),
→ Lien avec la directrice,
→ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
→ Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respect de la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.

Animateur :

→ Respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
→ Construire une relation de qualité avec les mineurs,
→ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
→ Accompagner les mineurs dans la réalisation des leurs projets,
→ Respect de la courbe d'activité,
→ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs,
→ Encadrement d'un groupe,
→ Restitution / fiche action, bilan.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait attention au langage envers l'enfant, la façon de lui parler, de lui présenter les choses
- Il ne doit pas crier

▪ Il doit montrer l'exemple : ne doit pas manger différemment et à table avec lui, ne pas dire devant l'enfant que ce n'est pas bon.
▪ Il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
▪ Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
▪ Le "NON" doit être expliqué et justifié
▪ C'est la compétence qui donne l'autorité ; un animateur compétent c'est :
-> un animateur qui propose de vrais jeux
-> un animateur qui chante de jolis chants
-> un animateur qui propose de véritables activités auxquelles il a réfléchi

Avec ses collègues
▪ Il respecte ses collègues.
▪ Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
▪ Il participe aux réunions de préparation.
▪ Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
▪ Il travaille en collaboration avec la coordinatrice.
▪ Il respecte le travail de l'autre (prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.…)

Avec les parents
▪ Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
▪ Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées.
▪ Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.
▪ Il n'y a pas de familiarité avec les parents
▪Il ne discute pas des problèmes de l'enfant sans en avertir au préalable la coordinatrice et ceci en particulier.

L'animateur doit être partie prenante du projet pédagogique. Tous les moments sont des moments d'activités auxquels il faut accorder la même importance. Nous devons être à la hauteur de la confiance qui nous est accordé par les parents.

En conclusion : L'animateur …

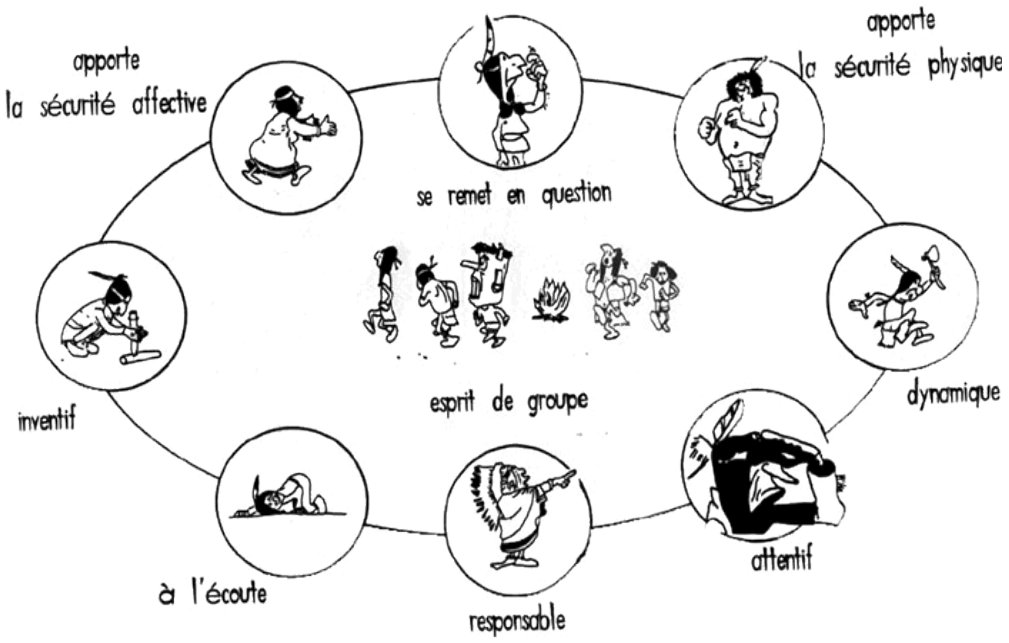

Etre animateur : c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée.
L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité.

II. COMPOSITION

NOM	PRENOM	FONCTION	DIPLOME
SCHWARTZ	Stéphanie	Directrice	BESAPT/ DEJEPS
MULLER	Christophe	Animateur	BAFA
FILALI	Amelle	Animatrice Support	BAFD

III. LE CADRE ET LES REGLES PEDAGOGIQUES

Le Directeur et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein des structures. A l'extérieur, l'équipe veillera à respecter les consignes supplémentaires

(prestataire d'activité, code de la route…) pour garantir la sécurité des enfants et le respect des autres.

Le cadre fixé doit permettre :

→ Aux enfants :
- → De se sentir en sécurité,
- → De comprendre les limites posées et apprendre à les respecter,
- → De discuter avec l'adulte sur le négociable et non négociable.

→ A l'équipe d'encadrement :
- → De travailler de manière cohérente par rapport au projet,
- → D'adopter un discours commun face aux comportements rencontrés,
- → D'affirmer notre rôle d'adulte référent et garant de la sécurité.

La démarche à suivre en cas de non-respect d'une règle :
- → Chercher à savoir ou comprendre ce qui s'est passé,
- → Discuter calmement avec l'enfant ou les enfants concernés un peu à l'écart du reste du groupe (la discussion avec l'enfant n'est pas un débat public),
- → Mesurer la gravité de l'acte pour chercher une solution de réparation ou une sanction adaptée (la discussion avec un enfant est déjà un acte important),
- → Déléguer au collègue ou au Directeur la prise en charge de l'enfant si vous ne vous sentez pas capable de le faire.

Ne pas faire ou dire :
- → Crier fort, puis très fort, puis très très fort (vous allez vous fatiguer avec les enfants et cela ne servira à rien),
- → Ne dîtes pas : fais ce que je dis, mais pas ce que je fais (vous devez vous-mêmes respecter les règles),
- → Ne donnez pas une sanction disproportionnée par rapport à l'acte,
- → N'annoncez pas une sanction à l'enfant qui ne sera pas tenue,
- → Il est normal que les enfants se confrontent aux règles et au cadre posé. Ils vont tester notre capacité à être crédible. La cohérence de l'équipe est essentielle pour que l'enfant trouve des repères fixes et sécurisants qui lui permettront de trouver sa place et de se sentir bien.

Toute l'équipe devra :
- → Savoir être patiente, écouter, expliquer…
- → Etre responsable
- → Prendre des initiatives
- → Veiller à la sécurité

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (enfants et adultes), nous nous construisons autour de valeurs (le bien, le mal, l'interdit, l'autorité, la loi, la morale…). Le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes et adaptées à la situation. Le cadre défini d'abord un espace de liberté pour tous.

IV. REPARTITION DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT

La répartition de l'encadrement des groupes d'enfants sera réfléchie et décidée lors des réunions pédagogiques en fonction de l'effectif et l'âge des enfants.

Rappel :

	Plus de 6ans
APS	1 animateur pour 14
AL	1 animateur pour 12

V. ORGANISATION DES REUNIONS PEDAGOGIQUES

L'ensemble des animateurs se réunit lors de réunions pédagogiques afin de déterminer les orientations pédagogiques.

Afin que l'équipe pédagogique puisse organiser son travail des réunions d'équipe hebdomadaires sont programmées. Lors de cette rencontre, les points suivants seront évoqués :

- Le projet pédagogique,
- Le nouveau fonctionnement lié aux rythmes scolaires,
- La sécurité,
- L'encadrement,
- Les règles HACCP…

Les animateurs auront préparé leur planning. Ils profiteront de cette rencontre avec leurs collègues pour s'organiser.
Cette réunion est très importante car elle permet à l'ensemble des intervenants de l'été de faire connaissance. Mais elle permet également d'évoquer le projet pédagogique, d'en discuter en équipe et éventuellement d'apporter des modifications. C'est un moment d'échange.

L'objectif principal des réunions est la coordination des animations et la mise en commun des expériences. Evoquer les problèmes rencontrés face à un enfant, à une activité ; l'équipe d'encadrement essayera de déterminer l'origine et d'apporter une solution.
Les réunions servent de lieu de formation des animateurs. Elles permettent également d'organiser les activités et d'envisager certains aménagements.
Elles sont très importantes car elles donnent la possibilité à chacun de s'exprimer.
Il ne faut en aucun cas que les relations au sein de l'équipe ou avec les enfants ne se détériorent. Le fait de ne pas évoquer ce qui ne va pas, peut perturber une ambiance et le travail « Il ne faut pas remettre à demain ce que l'on peut faire ou dire tout de suite ».
La fréquence des réunions des MR sera d'une par trimestre afin de faire le bilan des trois mois et préparer le trimestre suivant.

VI. PAUSES

Des temps de pauses seront planifiés suivant le chapitre V article 1.3.1 de la Convention Collective Nationale des acteurs du lien social et familial.

VII. EVALUATION DES STAGIAIRES BAFD/BAFA

1. *Déroulement*

→ En début de stage sera proposée une évaluation de ses acquis personnels, de ses attentes et des attentes et des objectifs fixés par la Direction.
→ Tout au long du stage, un relais, une écoute et une aide permanente sera mise en place, pour soutenir le stagiaire dans ses acquisitions. Il pourra s'appuyer sur les animateurs permanents, l'adjoint pédagogique, l'équipe de direction.
→ En milieu de stage, le stagiaire aura une évaluation intermédiaire.
→ En fin de stage, le stagiaire fera un bilan de son expérience, il évaluera ses acquis ou ses remarques.

2. *Grille d'évaluation*

EVALUATION BAFD	I	M	B	Observations
I = Insuffisant M = Moyen B = Bien				
LE SAVOIR-ETRE				
Développer mes capacités d'écoute				
Etre présent et disponible				
Etre empathique, ouvert				
Etre dynamique et moteur				
Etre organisé, gérer mon rythme				
Faciliter le travail pris en charge par les autres				
M'exprimer de façon audible				
Assurer mes paroles, mes actes, mes écrits, mes décisions, mes engagements				
Prendre de la distance pour communiquer				
LE SAVOIR				
Connaître la législation et les obligations				
Connaître les grandes étapes du développement de l'enfant				
Connaître les différentes méthodes de travail en équipe				
Définir le rôle et les fonctions de chaque membre d'une équipe pédagogique				
Maîtriser un vocabulaire de pédagogie en rapport avec les fonctions à exercer				
Identifier les partenaires				
LE SAVOIR-FAIRE				
Remplir et faire remplir des documents d'évaluation				
Expliquer et transmettre des objectifs éducatifs				
Elaborer des objectifs pédagogiques				
Rédiger un projet pédagogique				
Permettre et prendre en compte la parole de l'enfant				
Prendre des décisions et les argumenter				
Favoriser l'expression des membres de son équipe, leur prise d'initiative et leur créativité				

Recruter				
Manager				
Animer une réunion et d'une manière générale, divers temps de travail				
Evaluer des actions, un projet				
APTITUDES				
Etre initiateur, conducteur et porteur d'un projet pédagogique				
Accompagner les animateurs et les adjoints dans leur formation				
Etre garant du bon fonctionnement de la collectivité dans le cadre de la loi, en préservant la sécurité de chacun des acteurs				
Etre garant de la communication interne et externe				
Etre garant de la gestion budgétaire et administrative				
Exprimer clairement ses limites, tout en étant dans une démarche active d'apprentissage et de progression				
Ne doit pas avoir de comportement et/ou d'attitudes				
Non admis par la loi Française et de l'éventuel pays d'accueil				
Non respectueux des autres personnes				
Non respectueux des locaux et du matériel				
Pouvant mettre en danger physique et/ou moral les autres acteurs du centre				
Pouvant le mettre personnellement en danger physique				
Ne doit pas avoir de discours				
Non admis par la législation Française				
Ne respectant pas les autres acteurs du centre				
Traduisant des conceptions pédagogiques, modes de relation et d'organisation non respectueux des personnes et en particulier des enfants et des jeunes				

EVALUATION BAFA	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**Observations**
1 Très satisfaisant **2** Satisfaisant **3** Moyen **4** Insatisfaisant **5** Très insatisfaisant						
La santé et la sécurité						
Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants						
Sait garantir la sécurité physique des enfants						
Sait rassurer les enfants						
Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc…)						
Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs.						
Sait être à l'écoute des enfants						
A une connaissance du public						
Au sein de l'équipe						
Sait écouter ses collègues						
Participe activement à la préparation et/ou réunion						
A une capacité d'analyse						
Est force de proposition						
Sait se documenter						
Sait gérer son propre rythme						
Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir						
Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique						
L'activité						
Sait adapter l'activité à l'âge des enfants						
Sait adapter l'activité aux conditions climatiques						
Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants						

Anticipe et prépare ses activités						
S'implique dans l'activité						
Sait créer un « imaginaire»						
Sait gérer un temps calme						
Sait gérer un temps de repas						
Sait gérer un temps d'activité						
Sait gérer un temps de voyage						
Sait gérer un temps d'accueil						
Les relations / Le partenariat						
Sait prendre en compte les demandes des parents						
Travaille avec les animateurs Brevets d'Etat						
Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades						
Travaille avec l'équipe de service						
Le projet						
Connaît la notion de projet						
Travaille avec une méthodologie de projet						
Partage les valeurs du projet						

SUIVI SANITAIRE

Le « chargé ***du suivi sanitaire*** » est la personne désignée pour :

- → faire le suivi des fiches sanitaires de liaison,
- → informer l'équipe d'animation des allergies ou autres,
- → identifier les mineurs qui prennent des médicaments,
- → s'assurer, signer et dater les médicaments occasionnels ainsi que l'ordonnance apportés par les parents,
- → ranger les médicaments dans l'armoire à pharmacie hors de portée des enfants,
- → être garant du remplissage de la trousse de secours,
- → suivre le registre des soins apportés.

Une personne est nommée en cas d'absence de la directrice.

Pour cette année 2022-2023, le chargé du suivi sanitaire est Stéphanie SCHWARTZ en semaine paire. Les personnes désignées pour remplacer en cas d'absence est MULLER Christophe.

L'armoire à pharmacie de la structure se trouve dans le bureau de la coordinatrice, hors de portée des enfants. On y trouve le matériel autorisé pour soigner les enfants, ainsi qu'un registre des soins apportés.

ACCUEIL D'ENFANTS PORTEURS D'HANDICAP ET TROUBLES DE LA SANTE

Ouverts à tous, sans distinction, notre association porte un projet de développement social des personnes. Les valeurs énoncées dans notre projet éducatif (le respect de la dignité, la solidarité et la démocratie), reflète notre sensibilité à la question de l'égalité. Nous avons pu constater au quotidien que les écarts ne cessent de se creuser que de nouvelles situations d'exclusion apparaissent et c'est dans cette démarche que nous souhaitons développer une solidarité. Cette solidarité prête une attention aux différentes formes d'inégalités et de discriminations, y compris celles qui existent entre personnes valides et personnes en situation de handicap, avec l'ambition d'accueillir tout le monde.
Cette démarche de mixité des publics permet à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant pour lequel le respect de sa dignité passe par une volonté de lui offrir une réelle égalité des chances.
L'accueil d'un enfant le plus précocement possible, quand ses parents le souhaitent, participera à :

- → Mobiliser ses potentialités et ses compétences ;
- → Acquérir d'autres découvertes par l'émulation et l'entraide du groupe ;
- → Dynamiser son intégration ;
- → Donner la possibilité à ses parents de goûter à une vie normale ;
- → Permettre aux autres enfants de découvrir la différence et construire des relations d'entraide.

I. L'ACCUEIL

Chaque inscription fera l'objet d'une préparation individualisée entre les parents, et le Directeur responsable de la structure au travers d'une fiche personnalisée. Cette rencontre permettra de déterminer les modalités de l'accueil (aménagement du temps d'accueil, de l'espace, repérage des lieux pour l'enfant et la famille…).
Le type d'handicap n'est, en principe, pas un frein à l'accueil cependant une réponse personnalisée sera proposée à la famille.
La rencontre avec les parents de l'enfant permet :

- → Un premier contact,
- → Répondre aux questions des parents,
- → De s'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- → De récupérer toutes les informations qui le mettront en relation avec l'entourage de l'enfant : médecin, famille, personne assurant le suivi habituel,
- → De décider ensemble des modalités d'intégration : quand, comment, combien de temps ? (Établir une démarche d'intégration).

La rencontre avec les parents permet également de remplir ensemble la fiche personnalisée, précisant par écrit tout ce qui a été vu avec les parents durant l'entretien.

La fiche permet également de mieux organiser le séjour en conséquence, de prévenir les dangers…

II. LA SENSIBILISATION DE L'EQUIPE

L'équipe pédagogique sera informée des capacités et difficultés rencontrées par l'enfant au sein des réunions de préparation ou lors des réunions enfants. Ils seront également renseignés sur les modalités d'accueil qui ont été prédéfinies en collaboration avec la famille. Il sera mis à disposition sur chaque site, un livret comportant des fiches renseignant sur les différents handicaps ainsi que des conseils à adopter.

Ce livret se trouve en annexe du projet pédagogique, dans le classeur DDCS de l'APS et des MR, dans le bureau de la directrice de l'accueil.

La sensibilisation sera également un moment d'échange entre les différents encadrant, permettant à chacun de s'exprimer sur ses appréhensions. Il permettra de déterminer notre organisation d'encadrement collective.

III. LES INFORMATIONS MEDICALES

Toutes informations médicales nécessaires à l'accompagnement de l'enfant seront diffusées à l'ensemble de l'équipe.
Le Directeur du centre sera le référent, en son absence une personne désignée assurera ses fonctions. Il devra s'assurer :

- → De la prise du traitement,
- → De s'assurer que l'enfant ait toujours le traitement avec lui pour les sorties (ex : allergie aux piqûres, asthme…)
- → Des démarches administratives (fiche sanitaire, ordonnance nominative et récente),
- → De vérifier la validité du traitement dans le cas ou les parents le laisse en permanence sur la structure

Un emplacement spécial sera désigné pour le rangement du traitement éventuel, et l'affichage du PAI et numéros d'urgence
Le PAI sera également joint en copie à la fiche sanitaire.
A l'Espace Les Catt'Mômes de Cattenom, tout cela se trouve à l'infirmerie.

SAMU	15
POMPIERS	18

POLICE	17
MEDECIN Dr SCHIBI	03 82 55 43 57
HOPITAL Bel-air	03 82 55 82 55
CENTRE ANTI-POISONS NANCY	03 83 32 36 36
MAIRIE DE CATTENOM	03 82 82 57 00
ENFANCE MALTRAITEE	119
DDCS	03 87 75 41 55

IV. LES CONDITIONS D'ACCUEIL ET LE MOYENS

1. *Les objectifs*

→ Permettre à l'enfant de s'épanouir dans sa vie d'enfant,
→ Permettre aux parents de reprendre confiance en eux et en leur enfant et oser faire des projets,
→ Respecter chaque enfant et chaque famille en prenant en compte son identité, ses particularités, les pratiques et les valeurs familiales,
→ Permettre aux enfants en situation de handicap de grandir avec d'autres enfants,
→ Permettre à tous les enfants et à leurs parents de se sentir reconnus,
→ Permettre un espace de socialisation, d'éveil et d'initiatives.

2. *Les moyens*

→ L'accueil : un temps pour faire connaissance et s'apprivoiser. Cette première rencontre est essentielle pour créer un climat de confiance,
→ Désignation de personnel référent,
→ Permettre une adaptation d'accueil à la carte en proposant plages horaires, plannings modulés,
→ Adaptation des activités à l'accueil du handicap. Il s'agit de se questionner sur l'activité en tant que telle, les pratiques et les méthodes d'animation développées et leur évolution nécessaire pour accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.
→ Etudier l'accessibilité sur l'ensemble de nos structures. Cette accessibilité doit prendre en compte les différentes formes de handicap et apporter des solutions techniques,
→ Formation du personnel.

3. *Organisation*

Pour chaque enfant présent au cours de l'accueil, une feuille personnalisée de prise en charge sera rajoutée au projet pédagogique précisant le handicap, le référent, l'adaptation nécessaire (organisation des activités, technique…), le mode de participation de l'enfant, fonctionnement de l'équipe.

Ces fiches se trouvent en annexe du projet pédagogique, dans le classeur DDCS des mercredis, dans le bureau la directrice référente.

V. COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

La personne référente sera à la disposition quotidiennement des familles. Elle pourra ainsi donner des informations sur la journée, sur l'enfant, sur ses progrès… Moment important autant pour les parents que pour l'ensemble de l'équipe pour mieux comprendre l'enfant dans son quotidien.

VI. BILAN

1. *Avec les familles*

A la fin de l'accueil un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

Le bilan avec les familles, se trouve en annexe du projet pédagogique avec la fiche d'accueil personnalisée correspondante.

2. *Avec l'équipe*

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil de l'enfant porteur d'un handicap, un bilan au sein de l'équipe sera également proposé au trimestre les secteurs APS et MR et la fin de chaque ACM.
Nous devons être toujours dans une démarche d'amélioration.

Le bilan avec l'équipe, se trouve en annexe du projet pédagogique avec la fiche d'accueil personnalisée correspondante.

EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

I. QUE VA-T-ON EVALUER ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.
Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.
Exemple :

→ Où les actions prévues ont-elles été réalisés ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
→ Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
→ Les objectifs proposés étaient il pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristique du public, projet éducatif).
→ L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas…).

II. OUTILS D'EVALUATION

→ Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'infos par l'animateur référent.
→ Mise en place d'une fiche d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en fin de période).
→ Une boîte à idées est mise en place à l'endroit où les parents signent, des bons « coupon-réponse » sont envoyés régulièrement aux familles
→ Bilan avec l'équipe :

AL	2 semaines maximum après la période

→ Evaluation par les enfants sous forme de forum, dessins (soleil, nuage) …
→ Evaluation par les parents avec une enquête de satisfaction.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE

I. PLAN SECURITE CANICULE

La chaleur expose rapidement les enfants au coup de chaleur et aux risques de déshydratation rapide. Les enfants ne s'en rendent pas forcément compte. C'est aux adultes d'être particulièrement vigilant sur ce point.

1. Limiter les sorties des enfants :

- Limiter les promenades et sorties pendant les pics de chaleur, toujours avec des vêtements légers, amples, de couleur claire, sans oublier un chapeau, inciter les enfants à appliquer leur crème solaire si les parents en fournissent,

- Eviter les activités physiques et sportives, ou les pratiquer aux heures les plus fraiches (le matin),
- Emporter des quantités d'eau suffisantes lors des déplacements,
- Privilégier les récréations dans le parc à l'ombre des arbres.

2. ***Rafraichir les enfants :***

- Aérer les pièces (ouvrir le soir en partant et fermer le matin en arrivant) et occulter les fenêtres exposées au soleil durant la journée (attention : pour éviter les défenestrations accidentelles d'enfants, ne jamais laisser un enfant seul près d'une fenêtre et préférer l'ouverture des fenêtres en mode « oscillo-battant »),
- Permettre aux enfants de s'humidifier le visage et la nuque, ou de participer à une éventuelle bataille d'eau afin qu'ils se rafraichissent…
- Mise en place de ventilateurs qui sont efficaces uniquement dans le cas où la peau des enfants est humidifiée. Utiliser les ventilateurs seulement si la température de l'air ne dépasse pas 32 degrés. Au-delà, cela peut être dangereux du fait d'une augmentation de la température,
- Veiller à la qualité de l'alimentation (chaîne du froid).

3. ***Faire boire les enfants :***

- Proposer à boire très fréquemment, au moins toutes les heures durant la journée, en donnant de l'eau fraiche sans attendre que les enfants manifestent leur soif,
- Mettre des bouteilles d'eau en permanence au frigo afin de disposer d'eau fraiche,
- Proposer des fruits frais pour le goûter s'il en reste de midi.

4. ***Quels sont les signes qui doivent alarmer chez l'enfant ?***

Fièvre, pâleur, somnolence ou agitation inhabituelle, soif intense avec perte de poids.
ATTENTION ! Il peut s'agir des premiers signes d'un coup de chaleur, c'est une urgence médicale car il y a un danger de mort.

Que faire ?

- Placer l'enfant dans une pièce fraiche (salle à manger, ou exceptionnellement au sous-sol si la salle à manger n'est pas suffisamment fraiche, en cas de danger immédiat),
- Donner immédiatement à boire à l'enfant et recommencer de manière régulière,
- Permettre à l'enfant de se mouiller le visage et la nuque avec l'eau du robinet…

5. ***Signes de gravité :***

- Troubles de la conscience,
- Refus ou impossibilité de boire,
- Couleur anormale de la peau,
- Fièvre supérieure.

!!! Il faut appeler immédiatement le SAMU en composant le 15

6. ***Enfants asthmatiques :***

- En cas de crise d'Asthme, se référer au protocole médical fourni par les parents, et dans le cas où il n'y en a pas, appeler le SAMU.

7. *En cas de pollution associée à une forte chaleur :*

Comme pour les adultes, les pics de pollution peuvent représenter un risque d'aggravation de l'état de santé des enfants.
Les symptômes pouvant survenir à cette occasion sont les suivants :

- Toux,
- Rhinite,
- Gêne respiratoire,
- Irritation de la gorge ou des yeux.

Que faire ?
Prendre un avis médical en appelant le SAMU. Ces pics de pollution pourraient en effet révéler une sensibilité particulière de certains enfants non mise en évidence jusque là.

II. PLAN SECURITE ALERTE INCENDIE

Signal d'alerte : sonnerie incendie
Point de rendez-vous : *parking du collège*

1. *CONSIGNES D'EVACUATION INCENDIE*

a. *Matériel à emporter :*

→ Planning d'appel,
→ Classeur émargement,
→ Clefs de la structure, **(il est indispensable que les animateurs aient leur clef sur eux et / ou à portée de main).**

b. *Personnes référentes par ordre de priorité :*

→ La directrice,
→ L'adjoint de la directrice,
→ La personne nommée responsable en cas d'absence de la directrice et de son adjoint.

c. *Déplacement des groupes :*

Au signal, les animateurs rassemblent leur groupe et se dirigent calmement vers la sortie LA PLUS PROCHE. Les sorties de secours sont matérialisées par des flèches vertes situées au-dessus de chaque entrée de salle.

Les animateurs font traverser les enfants sur le passage clouté et se rendent sur le parking du collège. (CF procédure déplacement à pied). Il est bien entendu que les animateurs se déplaceront avec les enfants en respectant les règles du code de la route.

d. *Issues de secours :*

→ Le secteur primaire sort par **le hall d'accueil,**
→ Le groupe théâtre sort par **le hall d'accueil,**
→ Le secteur maternel sort **par l'arrière**, emprunte le portail, traverse la route sur le passage piéton et se rend sur le parking du collège.

ATTENTION : tout déplacement se fait dans le calme et sans courir.

ATTENTION : avant le départ, vérifier la présence d'enfants dans les toilettes ou tout autre endroit caché (chaque animateur).

La personne référente (La directrice ou sa responsable de site) s'assure que tout le monde a évacué les lieux, vérifie les toilettes, récupère les classeurs d'émargement.

Une fois arrivé au point de rendez-vous :

Les animateurs comptent les enfants de leur groupe et les gardent rangés en sécurité. (Attention parking = voitures en « mouvement éventuel ».

La personne référente viendra vérifier le comptage et vérifiera le classeur d'émargement.

Une fois le public en sécurité = Appeler le 18.

2. ***AFFICHE PRESENTE SUR LE SITE***

a. *Exercice incendie :*

Une fois par an, sur chaque site, nous organisons un exercice d'évacuation d'urgence avec les enfants. La procédure (ci-dessous) est connue de chaque animateur et est affichée au-dessus des extincteurs. Celle-ci retrace dans l'ordre les tâches à effectuer pour évacuer rapidement les enfants hors de la structure. Le point de rassemblement est matérialisé par un panneau.

b. *Consignes incendies*

(Affichées au-dessus de chaque extincteur)

Lorsque l'alarme incendie émet, sortez sans délai et appelez les pompiers à partir d'un endroit sûr.
Assurez-vous que tous les occupants ont bien évacué le bâtiment.
Ne retournez jamais à l'intérieur d'un bâtiment en feu.

Il convient avant tout de **garder son sang-froid** pour pouvoir réagir de manière adéquate. Les principales règles en cas d'incendie sont :

- → **Evacuez** et rendez-vous sur le lieu de rassemblement prévu
- → Assurez-vous **qu'il ne manque personne** et que les locaux ont été complètement évacués
- → **Alertez les secours** et donnez les informations adéquates ;
- → **Alertez les occupants** de tout l'immeuble ;
- → **Essayez d'éteindre** l'incendie avec les moyens en votre possession

c. *Evacuer les lieux*

Les règles de base en cas d'évacuation :

- → **Ne pas emprunter les ascenseurs**
- → **Ne pas s'aventurer dans la fumée**
- → **Toujours se diriger vers la sortie**

- → Audition du signal sonore : on garde son calme.
- → Les animateurs rassemblent les enfants rapidement vers la sortie de secours la plus proche. L'air frais se trouve au niveau du sol : baissez-vous pour ne pas inhaler de la fumée. Si cela est possible, récupérer les listes de pointage et le cahier de signature.
- → Avant d'ouvrir une porte, touchez-là, avec le dos de la main : si elle est brûlante, ne l'ouvrez pas. Utilisez un autre itinéraire de sortie.
- → Fermez la porte de secours derrière vous, les portes ralentissent la progression de l'incendie.
- → Rassemblez toutes les personnes au lieu défini pour l'évacuation : vérifiez que personne ne manque sinon attendez les secours et informez-les de cette disparition.
- → Alertez les secours et donnez les informations adéquates.

→ Allez à la rencontre des sapeurs-pompiers dès leur arrivée et fournissez-leur tous les renseignements que vous possédez sur l'incendie (personne manquante, la pièce d'origine du feu, les produits dangereux que vous possédez et leur localisation).

3. LUTTER CONTRE L'INCENDIE

Si vous décidez de lutter contre l'incendie, **ne mettez jamais votre vie en danger.**
N'essayez jamais d'**éteindre un feu de gaz** (gaz naturel, butane, propane, …) si vous ne pouvez pas **fermer préalablement le robinet**.
Si vous vous trouvez face à un départ de feu, vous pouvez combattre le début d'incendie avec les moyens d'extinction disponibles. Utilisez éventuellement un tuyau d'arrosage en attendant l'arrivée des pompiers.
Si vous devez quitter la pièce pour aller chercher l'extincteur par exemple, **fermez toutes les portes derrière vous** ainsi que toutes celles que vous rencontrez sur votre passage.

4. CONTENIR L'INCENDIE

Si l'**incendie prend de l'ampleur**, et que vous ne pouvez sortir du bâtiment, arrêtez toute tentative d'extinction, **refermez la porte de la pièce** et si vous pouvez, arrosez-la avec un tuyau d'arrosage.
Si le feu est à l'intérieur d'une pièce, d'un bureau, dans l'escalier par exemple, pensez qu'une porte peut vous protéger. Arrosez-la pour prolonger sa résistance.
Mettez le plus de portes entre le foyer et vous. Fermez bien toutes les portes et signalez votre présence dans la pièce où vous êtes réfugié (de préférence un local qui comporte un robinet d'eau) en suspendant un drap à une fenêtre laissée entrouverte.

III. PLAN SECURITE ACCIDENT NUCLEAIRE

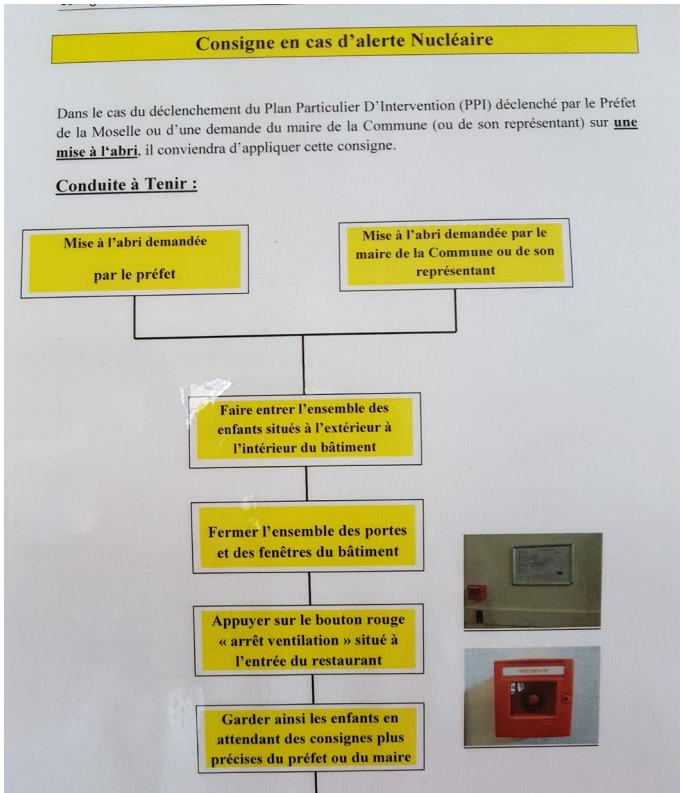

Signal d'alerte : sirène
Mesures prévues : des bouteilles d'eau, des gobelets et des postes radios à piles.

1. *les bons réflexes en cas d'accident nucléaire*

En cas d'alerte

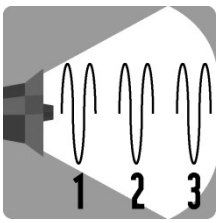

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.

Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.

FREQUENCE France Bleu : 98.5 Mhz
FREQUENCE France Info : 106.8 Mhz
FREQUENCE France Inter : 99.8 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer à toutes sortes de risques.

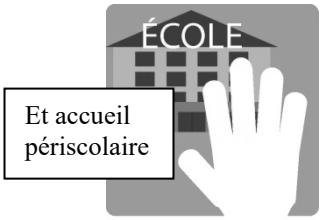

Un plan de mise en sûreté des enfants a été prévu dans son école et à l'accueil périscolaire.

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des

autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

2. ***Recommandations générales en cas d'alerte nucléaire***

Respectez les consignes diffusées par France Bleu, France Info, France Inter ou la radio locale conventionnée par le préfet.

→ regroupez tout le monde dans les locaux
→ fermez portes et fenêtres et calfeutrez les entrées d'air
→ coupez ventilation et chauffage

Attendez les consignes des autorités. En fonction du type d'accident et de l'évolution possible les autorités peuvent :

→ demander la prise d'un comprimé d'iode stable
→ ou / et décider d'une évacuation (rejoindre dans le calme le point de rassemblement fixé

IV. PLAN SECURITE ALERTE ATTENTAT

ALERTE ATTENTAT (police, secours européens, urgences nationales par SMS)	17 ou 112 ou par SMS au 114

Signal d'alerte : sonnerie sifflet
Point de rendez-vous : *NC*

Niveau de vigilance Vigipirate « sécurité renforcée risque attentat ». La plus grande vigilance est recommandée sur les lieux de rassemblement des mouvements de jeunesse et les accueils collectifs de mineurs ainsi que dans les clubs sportifs recevant des mineurs, en particulier confessionnels.

Dans tous les cas, les organisateurs observeront la plus grande vigilance sur les lieux de séjour ou d'activités et lors des embarquements, débarquements et transferts des publics concernés dans les cars, gares, ports et aéroports et éviteront les regroupements de longue durée sur la voie publique.
De manières générales, la vigilance autour des bâtiments les plus sensibles ouverts au public
La vigilance sera maintenue sur les bâtiments officiels, institutionnels ou symboliques et devra porter également sur les principaux sites touristiques, culturels et historiques, les gares et les interconnexions rencontrant une forte affluence durant toute la période estivale.

La sécurisation des sites de rassemblement les plus sensibles
Localement, les préfets préciseront les consignes particulières à mettre en œuvre pour chaque manifestation en extérieur. Les organisateurs d'évènements se rapprocheront des services préfectoraux pour préciser les mesures de sécurité à prendre, en fonction du contexte lié notamment au lieu et à la thématique de la manifestation. Les manifestations seront déclarées à la gendarmerie.

La sensibilisation des opérateurs et du grand public
Une sensibilisation sur la conduite à tenir en cas d'attaque est recommandée :
http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste.
En complément, il est conseillé de télécharger l'application pour Smartphone "Système d'alerte et d'information des populations" (SAIP) qui est entrée en service en juin 2016, conçue pour diffuser les alertes sur les attentats ainsi que les consignes de sécurité.
Par ailleurs, les ministères chargés des affaires sociales ont réalisé en juin 2016 deux guides de bonnes pratiques de vigilance face à la menace et de réaction aux attentats. Leur diffusion et leur mise en application sont encouragées :
- « Guide de déclinaison des mesures de sécurisation périmétriques et bâtimentaires » ;
- « Guide à destination des organisateurs, des directeurs et des animateurs en charge des accueils collectifs de mineurs », ainsi que son annexe, tous 2 joints dans le classeur DDCS.
Chaque membre de l'équipe pédagogique aura pris connaissance des informations présentées dans ce guide ainsi que son annexe.

I. POSTURE ET ROLE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE :

1. Développer sa vigilance

- Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.
- Ne pas ouvrir la porte d'entrée à des personnes inconnues.
- Demander la carte d'identité à toute personne « inconnue » :
  Qui viendrait chercher un enfant, un ados,
  Qui viendrait livrer quoique ce soit, (courrier, colis etc…).
- Prévenir la hiérarchie en cas de problème lié aux demandes citées ci-dessus, ou simplement en cas de doute, d'absence d'information.

- Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :
  - sac abandonné, colis suspect ;
  - véhicule suspect (stationnement prolongé, comportement des occupants, moteur tournant) ;
  - attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
  - sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.
- Faire remonter, suivant la procédure établie, toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes, etc.).
- Être à l'écoute des enfants ou des adolescents qui peuvent évoquer des informations perçues notamment sur les réseaux sociaux.

- Signaler tout changement de comportement chez un adhérent ou d'un adulte (signes de radicalisation)
- De manière générale, signaler à la hiérarchie ce qui intrigue ou pose question.

2. ***S'échapper***

• Condition 1
  - Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

• Condition 2
  - Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les enfants ou les adolescents.

• Dans tous les cas :
  - Rester calme.
  - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
  - Utiliser un itinéraire connu.
  - Demander le silence absolu.

3. ***S'enfermer***

• Situation 1 : les enfants ou les adolescents sont dans les locaux
  - Rester dans les locaux et rejoindre la salle prévue pour le confinement.
  - Verrouiller les portes.

• Situation 2 : les enfants ou les ados ne sont pas dans les locaux
  - Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

• Dans tous les cas :
  - Se munir d'un téléphone portable ou du téléphone de la structure.
  - Demander aux enfants de se déplacer rapidement et en silence.
  - Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
  - Éteindre les lumières.
  - Débrancher les appareils électriques.
  - S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
  - S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
  - Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
  - Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
  - Attendre l'intervention des forces de l'ordre.

4. ***Alerter***

- Déclencher l'alerte spécifique « attaque terroriste » prévue par l'établissement et non pas l'alarme incendie : sifflet.
- Prévenir les forces de sécurité en essayant de donner les informations essentielles (où ? quoi ? qui ?).
  Appeler le 17, le 112 ou par SMS le 114.

5. ***Se conformer aux consignes des forces de l'ordre et faciliter l'action des secours***

- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.

- Laisser toutes les affaires sur place.
- Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu comme un suspect.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

II. ATTENTATS : Comment en parler aux enfants

1. Principes généraux

• Être à l'écoute. Inviter d'abord l'enfant à s'exprimer pour ne pas dire plus que nécessaire. Si vous vous livrez à un moment d'échange en groupe, veiller à ce que la parole de chacun soit respectée, par exemple à l'aide d'un bâton de parole. Vous-mêmes, intervenez le moins possible.
• Protéger tant que possible les enfants des images, ne pas tenir de propos morbides.
• Ne pas édulcorer la réalité mais ne pas rentrer dans les détails.
• Ne pas craindre d'exprimer des émotions. Les enfants ne comprendraient pas qu'un événement aussi choquant soit discuté sans émotion.
• Adapter les discussions à l'âge de l'enfant.
-- Pour les plus jeunes, insister sur le retour à la normale.
-- À partir de 6-7 ans, évoquer la réprobation générale de l'acte, la force de la Loi, et le rôle de protection qu'ont les adultes à l'égard des enfants.
-- Avec les enfants de 8-9 ans, on peut aborder plus précisément les événements sans jamais laisser de place à la brutalité.
-- Avec les adolescents, on peut imaginer des échanges argumentés, mettant en valeur les principes démocratiques de libre expression et de laïcité, mais rappelant aussi le cadre de la Loi.

2. Éléments de discours

Présenter sobrement mais sans détour les événements. Rappeler ce que les autorités ont fait pour sécuriser la population et terminer sur une note de solidarité.
« La police et l'armée ont été appelées pour nous protéger. Pour l'instant, il n'y a plus de danger. Nous sommes tous très tristes de qui s'est passé. Un homme au volant d'un camion a foncé dans la foule. Les gens ont eu très peur car ils ont été surpris et ne se méfiaient pas. Ceux qui commettent ces actes sont des terroristes. Ce sont des personnes qui ne supportent pas que d'autres aient des idées différentes d'eux et qui au lieu de s'exprimer avec des mots, utilisent la violence et tuent. Ils veulent nous faire peur et nous provoquer. Ils veulent semer la pagaille dans notre pays. Nous devons rester soudés les uns les autres. »
Vous trouverez des ressources utiles sur le site :
http://www.cahiers-pedagogiques.com/Des-ressources-pour-parler-avec-les-enfants#.V4kWjp2LgYE.twitter

EMARGEMENT

Date et signatures de l'équipe d'animation :

NOM	PRENOM	DATE ET SIGNATURE
SCHWARTZ	Stéphanie	
MULLER	Christophe	
FILALI	Amelle	